

Conseil d'administration Séance plénière n° 272

du 6 avril 2023

PROCÈS-VERBAL

1. Diffusion.....	2
2. Ordre du jour	3
3. Procès-verbal.....	4
4. Liste de présence.....	17

Conseil d'administration Séance plénière n° 272

du 6 avril 2023

DIFFUSION

Diffusion :

- Monsieur le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Conseil d'administration

Séance plénière

du 6 avril 2023
(à 14h, en salle Sologne)

au siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne
(9 avenue Buffon, CS 36339 - 45063 Orléans cédex 2)

En présentiel et visioconférence

<https://us02web.zoom.us/j/85808168447>

ID de réunion : 858 0816 8447

Ordre du jour

Pour délibération
D

Pour information
I

PROGRAMME

1. Plan de résilience / volet opérationnel D
 - Modification du document de cadrage (à la suite de l'avis conforme du comité de bassin), de fiches action et de la maquette financière du 11^e programme
2. Gestion par l'agence de l'eau de mesures du fonds vert D
 - Modification du document de cadrage (à la suite de l'avis conforme du comité de bassin) du 11^e programme
3. Plan Stratégique National (les documents seront remis sur table) D
 - Enveloppe maximale de droits à engager 2023 par régions et par actions
4. Projet de convention entre les agences de l'eau et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) I

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. GUTTON :

Bonjour à tous. Je vous prie de bien vouloir excuser Mme la Préfète coordonnatrice de bassin, présidente du conseil d'administration, qui était bien là ce matin mais qui a dû repartir à la préfecture. Elle a demandé à M. Gandrieau, premier vice-président du conseil d'administration, de la représenter. Ce conseil d'administration devrait être relativement bref puisqu'il suit le comité de bassin qui a voté conformément au conseil d'administration. Néanmoins, nous avons une obligation de revenir une dernière fois devant le conseil d'administration.

M. Gutton procède à l'appel des présents.

M. GUTTON :

Ont donné pouvoir :

- Mme Aubergeur à Mme Bruny ;
- Mme Bernard à M. Albert ;
- M. Fisse à M. Brulé (représenté par Mme Cadic) ;
- Mme Godard Devaujany à Mme Mear-Brenaut;
- Mme Haas à M. Bridet ;
- Mme Lavaure à Mme Jorissen (représentée par M. Walch) ;
- M. Vallée à Mme Schaepelynck.

Je signale que Mme Cadic, directrice adjointe de la Dreal de bassin, va prochainement quitter ses fonctions à la Dreal et rejoindre l'Office français de la biodiversité (OFB) à un poste de directrice générale adjointe.

Mme CADIC :

Je pars potentiellement au 1^{er} mai, donc cela viendra très vite. Je n'ai pas eu très souvent l'occasion de venir, mais quand même un petit peu pendant les périodes d'intérim pour remplacer le directeur. J'ai toujours apprécié de pouvoir échanger avec vous tous dans des conditions de débat toujours sereines, même si les positions ne sont pas toujours convergentes. En tout cas, c'est toujours très riche et intéressant, donc je vous remercie toutes et tous pour la qualité de nos échanges.

M. GUTTON :

Nous espérons que Mme Cadic, qui a toujours suivi de près les politiques de l'eau, puisse être de temps en temps présente à Orléans.

Mme CADIC :

Je reste Orléanaise.

M. GUTTON :

J'espère qu'elle pourra souvent occuper un bureau dans les locaux de l'agence de l'eau et de la direction régionale de l'OFB. Cela nous permettra d'avoir une liaison proche avec cet important établissement public financé par les redevances des usagers de l'eau.

J'en profite aussi pour indiquer la présence de M. Fauriel, directeur territorial de Voies navigables de France Centre-Bourgogne. Il va se présenter. Il connaît bien les agences de l'eau pour avoir travaillé longtemps à l'agence de l'eau Seine-Normandie.

M. FAURIEL :

Je suis heureux de vous rejoindre. Centre-Bourgogne, c'est un peu facile parce que VNF a des délimitations assez particulières en régime administratif. Historiquement, je connais bien les

agences puisque je suis resté longtemps à l'agence de l'eau Seine-Normandie, à la fois en direction territoriale et à la direction générale. J'ai aussi côtoyé ce bel établissement que Mme Cadic va bientôt rejoindre puisque j'étais directeur territorial de l'Agence française pour la biodiversité sur le territoire Normandie – Hauts-de-France.

M. GUTTON :

J'accueille également Sabine Bessin qui rejoint la direction régionale de l'OFB.

Mme BESSIN :

Vous me connaissez plus ou moins puisque j'étais, au comité de bassin, représentante des structures associatives de pêche et de protection des milieux aquatiques. Je viens de rejoindre l'OFB lundi. Je remplace exceptionnellement M. Rieffel puisque normalement, c'est le directeur qui siège au conseil d'administration. Je serai plutôt au Secrétariat technique de bassin et sur certaines commissions.

M. GUTTON :

Soyez la bienvenue. C'est encore un poste à pourvoir au comité de bassin dans les mois qui viennent. Cela permet d'avoir une interlocutrice à l'OFB qui connaît déjà bien le fonctionnement de nos instances.

Je profite de l'absence de M. Rieffel pour dire qu'il a commis un ouvrage sur les oiseaux qui fait la une nationale puisqu'il y avait un article dans *Le Figaro* pour présenter son livre. Il faudrait que nous diffusions l'information sur cet ouvrage d'un passionné des oiseaux.

Nous avons avec nous le commissaire du gouvernement que tout le monde connaît maintenant puisqu'il a fait tout à l'heure son brillant exposé sur le plan Eau gouvernemental et noté toutes les questions que vous vous posez sur le sujet. Il aura l'occasion de revenir à chaque conseil d'administration pour répondre à vos nouvelles questions sur le sujet.

PLAN DE RÉSILIENCE DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE/VOLET OPÉRATIONNEL

Point « programme » n° 1 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

Le premier point de l'ordre du jour concerne le plan de résilience, volet opérationnel, modification du document de cadrage, à la suite de l'avis conforme du comité de bassin ce matin.

M. ALBERT :

La modification de programme a été votée à l'unanimité au comité de bassin ce matin. Je suppose que nous avons tous assisté à la présentation.

M. GUTTON :

L'unanimité est très rare au comité de bassin. Même les procès-verbaux sont rarement approuvés à l'unanimité.

M. GANDRIEAU :

Y a-t-il des prises de parole ?

M. DORON :

J'en ai une qui est un peu en marge, vous m'en excuserez mais je voulais m'enquérir de la santé de notre préfète coordinatrice de bassin parce que j'ai cru comprendre ce matin à son attitude qu'elle n'était pas fort à l'aise à l'occasion du débat que nous avons eu concernant notamment le rapport de la commission sur la Sèvre niortaise et Mignon. Je voulais m'assurer que ce n'était pas ce dossier qui avait pu lui rester en travers telle une arête. Pour un pêcheur, vous comprendrez que... Je voulais m'assurer que ce n'était pas ce sujet qui était la raison de son absence.

Je rappelle par ailleurs que nous avons sollicité, au niveau du réseau associatif « pêche » que je représente, et ce, de manière insistante depuis la fin de l'année dernière, c'est-à-dire il y a pratiquement plus de six mois maintenant, un rendez-vous ou une audition concernant une sollicitation de mes collègues des départements concernés par la Gartempe et le vrai sujet qui relève de sa compétence, à savoir la mise en place d'une zone de répartition des eaux dans ce bassin particulièrement en tension. Nous n'avons toujours pas obtenu rendez-vous. On m'a proposé encore cette semaine simplement un rendez-vous avec le Dreal. Je m'en étonne. Sachez que nous serons particulièrement attachés à être reçus par Mme la Préfète coordinatrice de bassin.

M. GANDRIEAU :

Je n'ai pas demandé des nouvelles de sa santé mais nous l'avons rencontrée deux fois hier, je l'ai trouvée très en forme. C'est peut-être la journée qui se profile qui l'inquiétait. Elle nous a indiqué qu'une jeune stagiaire de la police aurait perdu sa jambe dans une manifestation. Elle est très sensible à cela. Les violences la marquent. Que l'Etat, que vous, que nous soyons inquiets quand nous abordons le sujet appelé « Sainte-Soline »... Le président de la CLE ce matin a d'ailleurs fait une demande en disant : « Arrêtez d'appeler cela Sainte-Soline ». Les 16 maires qui ont fait une tribune dernièrement commencent à être au bout du rouleau. Elle est effectivement très inquiète. Je pense que sur ce point, je peux la rejoindre mais en matière de santé, je pense qu'elle se porte bien.

Excusez-nous, M. Doron, de vous avoir empêché de prendre la parole. C'était une décision que nous avons prise collectivement de ne pas aborder ce sujet parce que nous savons très bien que nous allons retourner dans des discussions sans fin.

M. DORON :

Mon propos portait plus sur une question de « santé diplomatique », vous l'aurez compris. Pour ce qui intéresse l'intervention de ce matin, je l'ai parfaitement compris mais sachez, pour vous rassurer, que mon intervention était beaucoup plus globale et plus transversale en écho à l'actualité du moment. Il y a effectivement une forme de radicalisation et de difficulté que nous ne saurions cautionner nous-mêmes pour ce qui intéresse des faits de violence, qu'ils soient de part ou d'autre, ou des propos qui posent difficulté sur l'équilibre qui doit prévaloir quand on parle de gestion de la ressource en eau, quand on parle de gouvernance et quand on parle de responsabilité.

M. GUTTON :

Effectivement, les préfets sont soumis à très forte pression dans ces périodes de crise successives.

M. GANDRIEAU :

Elle a évoqué à un moment donné le nombre de jours de crise qu'elle doit piloter. On n'a plus le temps de faire autre chose. Cela devient rapidement invivable. La pression peut exister.

M. DORON :

Mon propos, au-delà d'égratigner un petit peu au passage le représentant de l'État et la préfète coordinatrice de bassin, était plutôt bienveillant.

M. GUTTON :

Il est vrai que la gestion de crise, à certains moments – nous le voyons sur la Sèvre niortaise –, empêche de prendre le temps nécessaire pour travailler sur du moyen et du long terme. Cela devient de plus en plus difficile de travailler sur du moyen et long terme. C'est l'immédiateté qui l'emporte sur tout. C'est un vrai sujet pour tous les acteurs publics d'ailleurs, qu'ils soient des représentants de l'État ou des collectivités locales. C'est l'urgence. C'est l'immédiateté. On doit réagir immédiatement.

Tout cela va trop vite alors même que nous savons que renouer le dialogue prend du temps. Vous avez été plusieurs à le dire ce matin. Il faut du temps et il faut être un peu dégagé de certaines pressions. Or, nous voyons bien que les acteurs nationaux n'ont pas envie de lâcher la pression sur ce type de dossier. Cela devient très difficile de permettre aux acteurs locaux de renouer le dialogue et de reconstruire un projet. Cela va être le défi des mois à venir, sans qu'il y ait des interventions d'élus nationaux qui ne connaissent pas le territoire mais qui ont une idée sur ce qui doit se faire sur le territoire, ce qui est contraire aux politiques de l'eau lesquelles doivent être construites dans un bassin versant, dans un esprit de subsidiarité.

M. GANDRIEAU :

La transition est toute trouvée avec le plan de résilience. Je remercie pour le vote au comité de bassin ce matin. J'ai vécu six ou neuf mois assez éprouvants. Ce qui m'a remis en forme, c'est d'aller m'occuper du dossier de la Sèvre niortaise. C'est formidable ! J'ai l'impression d'être un peu masochiste : plus c'est dur, plus cela me met en forme ! Depuis le début de l'année, j'ai retrouvé la pêche. Je remercie Bassines, non merci ! et les autres.

[Rires dans l'assemblée]

M. MARQUES :

Conformément à mon vote précédent, je vais m'abstenir sur ce plan de résilience pour exprimer les inquiétudes de mes collègues.

M. GANDRIEAU :

La délibération se trouve à la page 6 du dossier de la thématique « programme ». Je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Modification du document de cadrage de 10 fiches-actions, adaptation n°18 de la maquette financière du 11^e programme pour mettre en œuvre le plan de résilience de bassin 2023-2024 et adoption du volet opérationnel du plan de résilience de bassin 2023-2024.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2023-72 du 6 avril 2023.

GESTION PAR L'AGENCE DES MESURES DU FONDS VERT

Point « programme » n° 2 de l'ordre du jour

M. GANDRIEAU :

Le deuxième dossier concerne le fonds vert. C'est un fonds d'accélération de la transition écologique des territoires pour faire face au dérèglement climatique. De la même façon, ce document a été vu ce matin.

M. ALBERT :

Nous avons parlé du fonds vert et du fonds éolien. En effet, la délibération évoque aussi une délégation au directeur sur ce futur fonds éolien. Je pense qu'il y aura d'autres applications et qu'à un moment donné, nous retournerons devant le conseil d'administration concernant ce fonds. Nous avons retiré les trois petits points.

M. GUTTON :

Effectivement, depuis plusieurs années, nous sommes amenés à gérer des fonds de l'État. C'est assez rare puisque par le passé, il y avait plutôt des prélèvements de l'État. Nous avons eu le plan de relance, avec 270 M€ gérés par les agences de l'eau, ainsi que des crédits pour la lutte contre les réseaux fuyards au mois de décembre dernier.

Pour le fonds vert, ce sont 250 M€ pour les six agences au titre de Nature en ville et de la Stratégie nationale biodiversité pour 2023. Ce fonds pourrait être reconduit puisque la Première ministre a annoncé qu'elle ouvrirait des discussions avec les collectivités locales pour préparer la reconduction du fonds vert dans le projet de loi de finances 2024.

En revanche, le fonds éolien sera très ponctuel puisqu'il s'agit de permettre aux opérateurs de parcs éoliens en mer de financer un dispositif de compensation pour des mesures dans le domaine de la biodiversité et que gèreraient les agences de l'eau en fonction de la localisation du parc éolien concerné. Si de nouveaux dispositifs devaient être mis en place, nous reviendrons bien évidemment devant le conseil d'administration, voire devant le comité de bassin pour un vote conforme.

M. GANDRIEAU :

La délibération se trouve à la page 40 du dossier.

M. MARQUES :

Conformément à mon expression précédente, je vais voter contre. Effectivement, c'est une marque de confiance de la part de l'Etat de nous confier des fonds. En revanche, en termes de gouvernance et par rapport à notre programme, à notre priorité liée à l'état des lieux, aux zonages et aux contrats, cela va complètement en dehors de tout cela. Au regard du principe de l'eau paie l'eau, en l'occurrence, nous allons avoir un peu de tout.

Puis, concernant les décisions qui vont se prendre au niveau des préfets et non plus au niveau du comité de bassin ou des CLE, je vote contre parce que cela va à l'encontre de toutes nos politiques habituelles. En tout cas, cela les perturbe.

M. GANDRIEAU :

Je sou mets la délibération au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Modification du document de cadrage du 11^e programme pour prendre en compte la gestion de fonds confiés par l'Etat.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 vote contre).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2023-73 du 6 avril 2023.

PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL

Point « programme » n° 3 de l'ordre du jour

M. ALBERT :

Nous n'avons pas voté l'enveloppe régionale la dernière fois. En effet, on avait donné la possibilité aux régions d'ouvrir 40 % supplémentaires sur 2024. À l'exception de la Bretagne qui a souhaité garder ces 40 % supplémentaires, les autres régions n'ont pas souhaité...

Mme BERNARD :

Si en ce qui concerne la région Pays-de-la-Loire !

M. GUTTON :

Certes, il y avait un courrier de la présidente du conseil régional. Or, dans ce cas de figure, nous nous tournons vers les autorités de gestion, à savoir la Draaf sur les MAEC et la CAB. J'ai signé dès le lendemain du conseil d'administration, comme nous en étions convenus, un courrier à chaque autorité de gestion en lui indiquant la position du conseil d'administration d'ouvrir par anticipation, pour les autorités de gestion qui le souhaitaient, 40 % des crédits de l'année 2024.

J'ai vu la demande de la Bretagne qui rentrait dans le cadre fixé par le conseil d'administration. En effet, vous vous souvenez qu'elle avait demandé plus dans un premier temps. Or, on a limité la demande à 40 %.

Puis, j'ai eu un échange avec la Draaf de Nouvelle-Aquitaine. Le Draaf m'a expliqué que la contrainte était moins les crédits nationaux que le Feader et que faute de disposer de Feader supplémentaire, il ne pouvait solliciter de crédits nationaux. Toutefois, il a entrouvert une petite porte qu'il va falloir travailler avec la Draaf de Nouvelle-Aquitaine, c'est de revoir le taux de cofinancement Feader/agence.

En revanche, nous étions opposés à faire ce que l'on appelle du *top-up* pur parce que nous savons que si nous commençons à financer uniquement avec des crédits de l'agence, ce serait sans fin. Nous avons toujours exigé au moins 1 € de Feader en face de 1 € de crédit de l'agence. Or, en Nouvelle-Aquitaine, ils doivent être à 80-20. En l'occurrence, il y a sans doute une possibilité de faire évoluer la clé de répartition entre le Feader et les crédits de l'agence. C'est un chantier que nous allons discuter avec la Draaf de Nouvelle-Aquitaine.

Par contre, je ne crois pas que nous ayons reçu de courrier de la Draaf Pays de la Loire.

Mme DORET :

Pour les Pays de la Loire, ils ont confirmé la demande qu'ils avaient faite initialement mais qui était dans la limite des 40 %. Par conséquent, aucune demande complémentaire n'a été effectuée.

Pour ce qui est de Nouvelle-Aquitaine, ils attendent de voir le niveau de contractualisation avant de se prononcer si effectivement ils changent la clé de répartition, ce qui est permis puisqu'on peut aller de 50 à 80 %.

M. GUTTON :

Je récapitule. Pour Pays de la Loire, nous acceptons leur demande initiale pour partie sur 2023 et par anticipation pour 2024.

C'est la même chose pour la Bretagne, cette fois-ci dans la limite des 40 % de 2024.

Puis, l'enveloppe Normandie, nous l'avons déjà acceptée à un niveau qui me semble très élevé. J'en ai alerté Caroline Guillaume, la directrice régionale. Je ne suis pas du tout sûr que la Normandie soit en capacité de la consommer.

J'ai également alerté la directrice régionale de la région Centre-Val de Loire sur un montant qui me semble aussi très élevé au regard des consommations des années passées.

De toute façon, nous referons un point à la fin de l'été, ou au début de l'automne, pour réajuster les enveloppes sur la base des demandes qui ont été instruites par les directions départementales des territoires.

M. NOYAU :

Cela me paraît élevé aussi pour Centre-Val de Loire, mais nous verrons.

M. GUTTON :

C'est l'affichage d'une ambition. En tout cas, ce ne sera pas pour des raisons de financement que des demandes ne seraient pas acceptées en région Centre-Val de Loire.

Par ailleurs, nous avons eu une discussion sur la conversion à l'agriculture biologique. Là aussi, nous pensons que du fait de la crise rencontrée par ces productions, la demande est sans doute trop élevée. Néanmoins, j'ai compris que du côté du ministère de l'Agriculture, pour l'instant, ils souhaitent maintenir les enveloppes Feader correspondantes et ne pas les mixer ou les rendre fongibles avec celles des MAEC. Il y aura certainement des ajustements au cours de l'été quand on constatera que les demandes ne satureront pas les enveloppes.

Je pense qu'en 2023, il y aura pas mal de possibilités de déplacements financiers qui devraient permettre de faire face à beaucoup de demandes en matière de MAEC, si elles sont au rendez-vous.

M. NOYAU :

Je confirme pour le bio, il y a beaucoup moins de demandes pour la région Centre. Il en est de même pour les autres régions, il n'y a presque plus de demandes de conversion pour le moment.

M. ALBERT :

À la commission Programme, il y a eu toute une discussion sur la future fongibilité que l'on pourrait avoir entre régions. Certes, la Bretagne demande ces 40 %. Néanmoins, la commission a bien rappelé qu'il fallait faire attention à un moment donné à cette fongibilité parce que si les territoires consommaient plus d'enveloppes les premières années, alors qu'elles sont en droit de demander les années suivantes, cela pose un problème de fongibilité. Il faut que nous ayons cela en ligne de mire. Nous pourrions caler les enveloppes en fin d'année en nous disant que ce sera peut-être moins, ce sera peut-être plus... Puis, nous irions jouer sur la fongibilité entre régions.

Je redis encore que les territoires n'ont pas été assez écoutés sur le terrain. J'en veux pour preuve la situation en Nouvelle-Aquitaine. La région Nouvelle-Aquitaine était d'accord pour être dans cette enveloppe des 40 %. Or, la Draaf n'a pas souhaité prendre cet élément. Je pense qu'il faut regarder et écouter les territoires à ce sujet.

M. GANDRIEAU :

Je sou mets les délibérations au vote. La première, pages 10 et 11, porte sur les autorisations d'engagement maximales pour le financement de la mesure de conversion à l'agriculture biologique. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Financement de la mesure de conversion à l'agriculture biologique (CAB) : définition des enveloppes maximales régionales de droits à engager en 2023.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2023-74 du 6 avril 2023.

M. GANDRIEAU :

La deuxième délibération, pages 12 et 13 du dossier complémentaire, concerne la définition des enveloppes maximales régionales de droits à engager en 2023 pour le financement de mesures agroenvironnementales et climatiques. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Financement de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) : définition des enveloppes maximales régionales de droits à engager en 2023.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2023-75 du 6 avril 2023.

M. GANDRIEAU :

La troisième délibération concerne la définition des enveloppes maximales de droits à engager en 2023 pour le financement d'investissements agroenvironnementaux dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Écophyto. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

- *11^e programme d'intervention (2019-2024) – Financement d'investissements agroenvironnementaux dans le cadre des contrats territoriaux et de la mise en œuvre du plan Écophyto : définition des enveloppes maximales régionales de droits à engager en 2023.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2023-76 du 6 avril 2023.

PROJET DE CONVENTION ENTRE LES AGENCES DE L'EAU ET L'ANRU (AGENCE NATIONALE POUR LA RÉNOVATION URBAINE)

M. GUTTON :

Je fais un petit mot d'introduction. Après, je propose que Valéry Morard, qui a suivi plus particulièrement ce dossier, puisse prendre la suite.

Le point sur lequel je voulais insister en termes d'intérêt stratégique pour les agences de l'eau par rapport à cette convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, je le vois double. Il y a d'abord le fait que souvent, les agences de l'eau sont vues comme étant des acteurs plutôt du monde rural et moins du monde urbain. C'est lié au fait que l'espace rural est majoritaire sur notre territoire et que nous sommes très présents sur l'agriculture et les milieux aquatiques. Nous l'étions moins, jusqu'à présent, en milieu urbain.

Par ailleurs, avec les politiques de renaturation en ville, nous commençons à l'être un peu plus. Ce que nous a proposé notre collègue de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, Marc Hoeltzel – je vais rendre à César ce qui est à César –, c'est de pouvoir rendre plus visible notre capacité d'intervention dans des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la ville. Cette réintroduction de la nature en ville peut aussi être un levier pour redonner plus de fierté à ces quartiers et à ses habitants, pour les rendre plus agréables, mieux adaptés au changement climatique.

Il nous semble assez intéressant de pouvoir conventionner avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine. Il ne s'agit pas de modifier nos politiques d'intervention mais de rendre plus lisible notre action dans ces quartiers.

Nous attendons toujours la liste des 50 quartiers qui seraient prioritaires. J'ai une petite difficulté pour vous dire combien il y en a dans le bassin Loire-Bretagne. Il y en a sans doute assez peu en proportion de ce que peuvent être ces quartiers sur le territoire du bassin Loire-Bretagne lequel n'est pas le territoire le plus urbanisé de France. En tout cas, en l'occurrence, il y a une logique de

choix politique de montrer comment nous pouvons accompagner les politiques d'aménagement du territoire au-delà des espaces ruraux et au cœur de la ville. Valéry Morard peut préciser le type d'action que nous pourrions accompagner.

M. MORARD :

L'essentiel est dit. Comme cela a été rappelé, il n'y a pas d'engagement financier propre dans cette convention-cadre qui est déjà passée dans trois comités de bassin, l'objectif étant que les directeurs généraux des agences et la directrice générale de l'ANRU puissent signer ce protocole ou cette convention-cadre le 23 mai prochain lors de la prochaine réunion des directeurs d'agences.

La convention comprend déjà des échanges d'informations et d'expertises. Nous voyons bien que dans le cadre du programme et des appels à projets sur la nature en ville, que ce soit dans le cadre du plan de résilience de l'agence qui vous a été présenté ce matin et lors du précédent conseil d'administration ou dans le cadre du fonds vert, ces questions d'expertise sur l'eau comme levier d'une qualité de cadre de vie accrue, mais aussi avec une logique d'accès prioritaire à certains quartiers, sont des sujets qui intéressent un nombre croissant de collectivités.

Des échanges d'informations et d'expertises sont donc prévus entre les agences et l'ANRU. Il y a aussi un engagement à promouvoir nos programmes respectifs. Des appels à projets, qui sont très directement la conséquence de cette convention, amènent l'ANRU à donner une amplification à notre appel à projets sur la nature en ville, avec une possibilité d'appui technique et de financement d'opérations et d'études.

Il s'agit donc de permettre, à l'instar de ce que nous avons pu faire avec l'ADEME ou le CEREMA, d'avoir des convergences des principaux établissements publics, et petit à petit, d'établir des passerelles entre les programmes d'intervention. Nous essayerons d'illustrer cette coopération le plus rapidement possible.

M. GUTTON :

Une fois que nous connaissons la liste des quartiers, l'objectif sera de mobiliser nos délégués territoriaux concernés pour qu'ils voient dans quelles conditions nous pouvons rentrer dans les programmes correspondants. Ce serait dommage que dans trois ans, on constate que nous n'aurions financé aucune action dans ces quartiers prioritaires. L'objectif est bien de voir comment nous pouvons les déployer, quitte peut-être à déroger à certains moments en venant devant le conseil d'administration. Ce sera peut-être des choses que nous vous proposerons. De toute façon, cela viendra à ce moment-là devant le conseil d'administration.

M. DEGUET :

J'avais compris que nous ne votions pas cette fois mais que nous voterions quand elle sera signée.

M. GUTTON :

Comme il n'y a pas d'engagement financier, on vous informe que je vais la signer. C'est pour vérifier que vous n'avez pas d'opposition majeure. Si vous me dites que c'est absolument scandaleux et qu'il n'en est pas question, je réfléchirai à deux fois avant d'aller signer la convention.

Il y a peut-être des choses que nous pourrions intégrer dans les réflexions d'élaboration du 12^e programme d'intervention, dont Bernadette Doret nous reparlera bientôt puisque nous engageons les travaux. Maintenant que nous avons la feuille de route du plan gouvernemental et un projet de lettre de cadrage du ministère de la Transition écologique, toutes les conditions sont réunies pour que le conseil d'administration, et surtout la commission Programme, puisse engager ces travaux.

M. DORON :

J'ai simplement une remarque. Je trouve dommage que cette approche de recréer de la nature en ville, qui permettrait de rouvrir des axes majeurs pour une meilleure réappropriation des cours d'eau qui traversent nos villes, lesquels souvent sont busés, canalisés, etc. se limite à une approche « quartiers dits prioritaires ». Cela laisserait penser que c'est le droit à l'expérimentation que l'on exporte dans des quartiers défavorisés sans se préoccuper d'une vision beaucoup plus large et plus stratégique de ce que doit être la restauration de la nature en ville.

M. GUTTON :

Quand on veut faire de la communication, il faut un peu cibler nos actions. En l'occurrence, il s'agit bien d'accompagner les actions que porte l'ANRU qui a des moyens financiers considérables. Cela peut aussi être une manière d'emmener l'ANRU sur des sujets qui sont les nôtres. À mon avis, l'intérêt est symétrique et partagé.

L'agence de l'eau peut intervenir en ville au-delà des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Nous avons le fonds vert que nous présentions ce matin, peut-être un peu trop rapidement, qui prévoit explicitement des projets comme ceux que vous évoquez. À Alençon, pour prendre un exemple ornaïs, l'agence peut intervenir sur la continuité écologique. En effet, quelques dossiers ont fini par être déposés par la communauté urbaine d'Alençon. Nous pouvons intervenir dans un quartier comme Perseigne qui doit relever de la politique de la ville. Ce sont des choses que nous pouvons faire mais avec des outils financiers qui ne seront peut-être pas forcément les mêmes là où, par le passé, nous avons le programme d'intervention.

M. GANDRIEAU :

Vous avez cette information. Ce sont de vrais chantiers d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Nous sentons bien que la liaison est tellement importante entre l'eau et l'urbanisme qu'il faudrait peut-être un jour avoir un ministère transversal.

M. GUTTON :

La politique de l'eau relève pleinement du ministère de la Transition écologique. Néanmoins, tous ces sujets se retrouvent dans la même direction générale, à savoir la DGALN (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature). Il faudrait qu'un jour, nous invitions, par l'intermédiaire de M. Lamotte, la directrice générale qui a en charge à la fois l'eau et la biodiversité à travers la direction de l'eau et de la biodiversité, mais également l'urbanisme, l'aménagement et le logement dans une autre direction.

Cela figure parmi des réformes déjà anciennes. Le regroupement de la direction de l'eau avec des directions de l'ex-ministère de l'Équipement n'a sans doute pas suffi. Il y aurait sûrement plus de transversalités à construire encore au sein même de cette importante direction générale. Le fonds vert en est un des outils. Vous savez que la directrice générale responsable du fonds vert, c'est justement la directrice générale de la DGALN. Nous pourrions l'inviter en visioconférence à l'occasion d'un conseil d'administration ou d'un comité de bassin.

M. GANDRIEAU :

Le travail sur les îlots de chaleur en ville, il est évident qu'il faut le mener. Après, nous avons aussi des villes qui sont obligées de prévoir des plans « inondations », avec effectivement des buses. Il y a des choses vraiment à revoir. Puis, pour les élus, le zéro artificialisation nette vient également s'ajouter. Ce n'est donc pas aussi simple. Tout est compliqué. Il faudrait qu'à un moment donné, on se parle tous pour que les élus aient une vision un peu plus claire de tout cela.

Mme BRUNY :

Je suis très favorable et très intéressée par cette convention qui me semble extrêmement intéressante et qui peut certainement nous permettre d'avancer plus vite sur cette partie « urbanisme ».

Je voulais juste vous rappeler, pour ceux qui sont là depuis un moment, cette journée que nous avons eue et qui m'avait énormément intéressée et marquée, à savoir la journée Eau et Urbanisme à Tours. Cela date de six ans. En fait, cela aurait dû être un déclencheur. Certes, des choses ont été faites par des élus. Cependant, cela aurait pu être décuplé. Si cette convention permet de démultiplier un peu les actions... Nous voyons bien toute la capacité des plans locaux d'urbanisme et de tous les documents de cadrage qu'il faut faire avancer. Il y en a beaucoup qui sont en révision. De ce que je vois sur le terrain, il y a encore des progrès à faire. Si cela peut faire avancer les choses, c'est très bien.

M. GUTTON :

Vous avez entièrement raison. Il est vrai que l'on a un peu délaissé ces grandes journées annuelles, ces rencontres de l'eau sur des sujets thématiques parce que face aux baisses d'effectifs... Je me plains rarement des effectifs, M. le Sous-directeur, mais comme M. Marquès est présent, je le fais plus facilement. J'applique les instructions ministérielles. Nous sommes obligés de faire des choix. Quand on a des effectifs en baisse, on se concentre sur les missions obligatoires et l'on délaisse celles qui ne le sont pas. Je parlais tout à l'heure de se concentrer sur le temps court et de délaissé le temps long.

Cette journée sur l'eau et la ville à Tours était effectivement extrêmement intéressante. Il faut que nous puissions retrouver du temps pour réinvestir ce champ, pas tout seul parce que d'autres organisations que nous travaillent aussi sur les mêmes sujets. C'est à ce niveau que nous pourrions concilier nos problèmes d'effectifs, en travaillant avec des organisations qui se consacrent à ces sujets, comme l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement) qui est une association d'ingénieurs et de techniciens dans le domaine de l'eau et de l'environnement. Il y a d'autres structures qui peuvent travailler là-dessus et que nous pouvons accompagner financièrement pour nourrir intellectuellement et construire nos stratégies.

Mme ROUSSET :

Je continue cette discussion qui, ma foi, est intéressante. Pas plus tard qu'hier, j'avais assisté à une journée de conférence sur les cyanobactéries. J'ai été très impressionnée par le nombre de participants à cette conférence qui était mixte (en visioconférence et en présentiel). Le nombre de participants en visioconférence était à plus de 200. Maintenant, nous avons des outils qui permettent d'éviter les aspects qui complexifient toujours l'organisation individuelle et les transports. Or, nous ressortons toujours un peu plus enrichis quand nous avons en tête des éléments très techniques, très scientifiques, mais qui permettent de construire une réflexion globale.

Je déplore le fait que nos politiques se mènent en silo. C'est la problématique. Elles ne vont pas forcément toujours dans le même sens. En tout cas, pour des élus locaux, elles sont parfois compliquées à mettre en œuvre parce que nous avons quelquefois l'impression qu'elles s'opposent.

Ce n'est pas forcément la loi ZAN mais j'avais été très ennuyée quand on avait commencé à discuter de densification en ville et autres. Pour avoir une vision très ouverte et très plaisante de ce que l'on peut avoir dans certains parcs parisiens notamment – on parlait de petits oiseaux tout à l'heure –, notamment de la richesse que l'on peut avoir dans une dent creuse comme on l'appelle ou dans les villages où nous avons tout un tas d'oiseaux nicheurs et de faunes ordinaires qui viennent se réfugier dans ces zones, nos politiques de densification font que nous réexcluons cette faune. Je pense qu'il faut que nous puissions avoir une vision un peu plus agile, un peu plus ouverte sur comment aménager le territoire.

M. COMBÉMOREL :

M. le Directeur général, ne battez pas trop votre coulpe puisque nous avons signé une convention avec le pôle Dream qui va tout à fait dans ce sens sur la gestion intégrée des eaux pluviales dans la quasi-totalité des villes-préfectures de la Région.

M. GUTTON :

Nous sommes dans l'action. Ce que je voulais dire en battant ma coulpe, c'est qu'il existe des domaines nouveaux sur lesquels nous pouvons peut-être investir en stratégie.

M. COMBÉMOREL :

Cela me donne l'occasion de souligner que lequel pôle de compétitivité vient de se voir refuser sa relabellisation, ce qui n'est pas une bonne nouvelle dans le décor. Le domaine de l'eau est le seul à échapper à toute forme de labellisation. Il y avait trois pôles de compétitivité, un à Nancy, un à Montpellier et un à Orléans, qui étaient fédérés sur une fédération un peu originale, probablement fragile. Le résultat des courses, c'est que parmi la cinquantaine de pôles de compétitivité revalidés par l'État la semaine dernière pour quatre ans, seul le domaine de l'eau n'apparaît pas dans le document, ce qui est pour le moins paradoxal la semaine où le plan Eau était présenté.

Certes, l'affaire n'est pas terminée. Il faut que les pôles se battent pour arriver à se sortir d'affaire. Je pense qu'un soutien ne sera pas de trop.

M. GUTTON :

Concernant le pôle France Water Team, vous savez que nous accueillons ici le pôle Dream mais qui fait en réalité partie d'un pôle national avec deux autres pôles, à savoir Hydreos (Nancy) et Aqua-Valley (Montpellier). Nous accueillons donc dans nos locaux un des trois piliers de ce pôle. Grâce au carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes, nous avons pu organiser un échange assez nourri et complet entre Olivier Thibault, directeur de l'eau et de la biodiversité, son équipe, et le pôle de compétitivité. Il y a eu un échange intéressant qui a peut-être montré que les liens étaient un peu distendus entre le pôle, qui était pris dans son organisation interne, et les relations avec les régions et les ministères. Le président du pôle Dream en a bien conscience. En l'occurrence, il faut très vite renouer ces contacts, avec l'appui, je pense, du ministère de la Transition écologique pour soutenir ce pôle dans le domaine de l'eau, qui est effectivement unique puisque regroupant trois anciens pôles, avec le soutien des Régions.

M. COMBÉMOREL :

Effectivement, l'État n'est pas le seul en jeu dans cette affaire, il y a aussi des rapports de force entre les régions concernées, qui ne sont pas simples non plus. Il faut fédérer tout cela dans un même ensemble. Ce n'est pas que le problème de l'État. Certes, c'est l'État qui labellise mais le courrier est cosigné par François Bonneau et Bruno Le Maire.

M. GUTTON :

François Bonneau pourrait être sensible à ce sujet et échanger notamment avec sa collègue d'Occitanie à ce propos.

Mme BRUNY :

Je veux juste préciser que la journée Eau et Urbanisme avait eu lieu le 24 novembre 2016 à Tours. Cela fait déjà un peu longtemps quand même.

M. GANDRIEAU :

Le temps passe vite. C'est un sujet qui est apaisant, un sujet d'avenir. En tout cas, c'est un vrai sujet. C'est un premier départ ou un second départ, je ne sais pas. De toute façon, c'est important et je pense que vous pouvez y aller sans problème.

M. GUTTON :

Nous voyons l'intérêt de ces temps d'échange qui viennent nourrir l'élaboration de nos programmes d'intervention et de nos appels à projets. Aujourd'hui, vraisemblablement, tout cela intègre de façon structurelle le 12^e programme. C'est un cycle.

M. GANDRIEAU :

Mme Rousset a dit que la visioconférence est formidable aujourd'hui. Le seul regret, c'est que nous ne voyons pas les gens. C'est l'inconvénient. On peut même se faire engueuler en direct. Le prochain conseil d'administration aura lieu le 29 juin.

M. GUTTON :

La préparation du 12^e programme sera sans doute un morceau de choix. Nous reviendrons aussi sur le plan eau, peut-être moins longuement que ce matin mais en ciblant. Vous avez vu que ce plan est planifié jusqu'en 2027, donc nous reprendrons point par point, en progressant dans son intégration et dans sa déclinaison par l'agence de l'eau.

M. GANDRIEAU :

Merci beaucoup à vous. Je vous dis à la prochaine fois, donc le 29 juin pour le CA, mais il y aura sans doute d'autres commissions avant. À bientôt !

La séance est levée à 15h17.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 6 AVRIL 2023
(à 14h00 à l'agence de l'eau Loire Bretagne - salle Sologne)

Membres et assistants de droit

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	Mme BERNARD Lydie
A	Mme AUBERGER Éliane		
A	Mme BERNARD Lydie		
P	M. BRIDET Jean-François	SIGNÉ	Mme HAAS Betsabée
R	M. BRULÉ Hervé R. par Mme Sandrine CADIC	SIGNÉ	M. FISSE Eric
P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	
A	Mme ENGSTRÖM Régine		
P	M. FAURIEL Olivier	SIGNÉ	
A	M. FISSE Éric		

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
P	M. GANDRIEU James	SIGNÉ	
A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
R	Mme GOUACHE Florence R. par Mme Chrystel MEAR- BRENAUT	SIGNÉ	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle
P	Mme GRIVOTET Françoise	SIGNÉ	
P	Mme HAAS Betsabée		
R	Mme JORISSEN Virginie R. par M. Laurent WALCH	SIGNÉ	Mme LAVAURE Anouk
P	Mme LAMOUR Marguerite	SIGNÉ	
A	Mme LAVAURE Anouk		
P	M. LE MAIGNAN Gilbert	SIGNÉ	
P	M. MARQUES Rémy	SIGNÉ	
A	M. MICHEL Louis		
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	

	NOM	ÉMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme RAPOSO Sophie	SIGNÉ	
R	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par Mme Sabine BESSIN	SIGNÉ	
P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	
P	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	SIGNÉ	M. VALLEE Mickaël
P	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine	SIGNÉ	
A	M. VALLÉE Mickaël		
R	M. VIGUIER Jérôme R. par Mme Claire JANIN	SIGNÉ	
A	Mme VINCE Agnès		

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	30

Présents : 24
Dont représentés : 5
Pouvoirs donnés : 6

Quorum 1 / 2 de 35 = 18

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
A	M. BURLOT Thierry	
A	M. DINGREMONT Benoît	

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
P	M. LAMOTTE Damien	SIGNÉ
P	Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ